



AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD



AVIS PUBLIC

Adoption du Règlement 335-2023 relatif à la pêche blanche et abrogeant le Règlement numéro 277-2018 portant les activités de la pêche blanche

Lors de la séance tenue le 4 décembre 2023, le conseil municipal de Sainte-Rose-du-Nord a adopté le Règlement 335-2023 relatif à la pêche blanche et abrogeant le Règlement numéro 277-2018 portant les activités de la pêche blanche.

Ce règlement vient modifier la réglementation en vigueur concernant la pratique de la pêche blanche sur une partie du territoire de Sainte-Rose-du-Nord.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de la Municipalité, 126 de la Descente-des-Femmes, de même que sur le site internet de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Rose-du-Nord ce 8ième jour de décembre 2023.

Éric Émond
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint sur le site Internet de la Municipalité, le vendredi 8 décembre 2023 et affiché sur le babillard à l'édifice municipal.

Le directeur général et secrétaire-trésorier,



Eric Emond